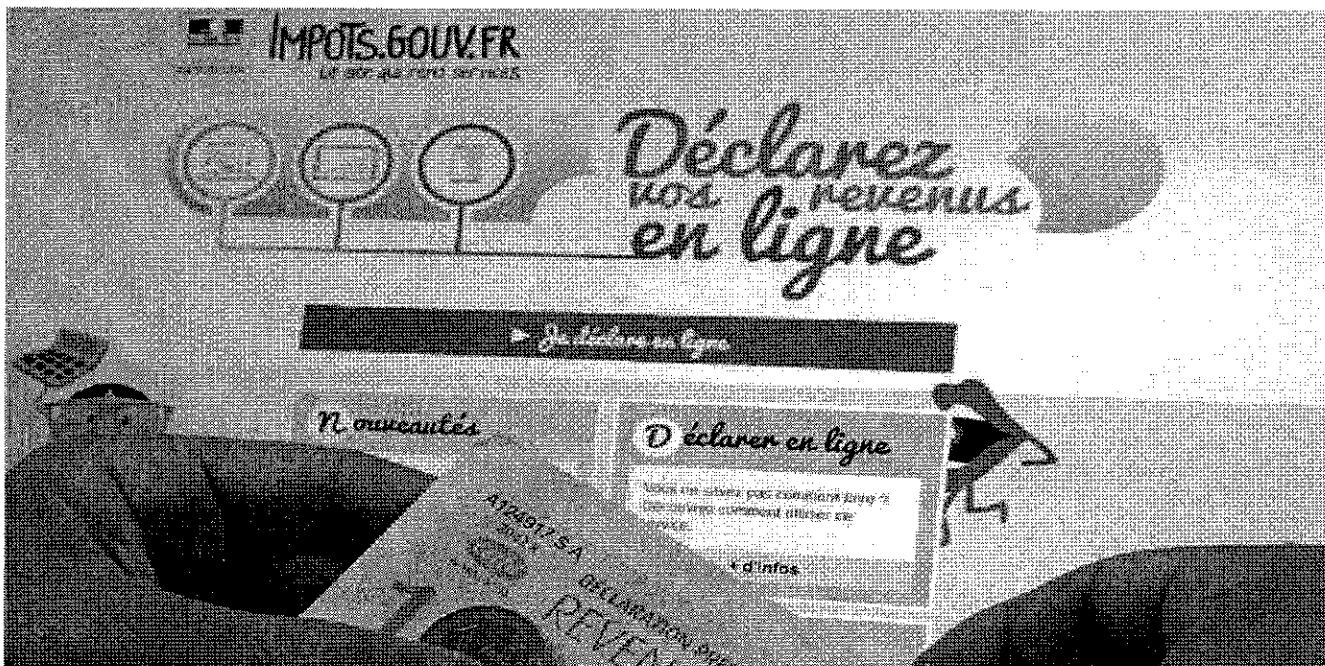




# Déclarer ses revenus sur le site des impôts

Passez de la déclaration papier à la déclaration en ligne !



Besoin d'accompagnements pour votre  
**DECLARATION D'IMPOT en ligne ?**

La Maison du Pays propose des  
permanences d'aide à la déclaration

Dans votre Mairie les  
Mardi 18 avril de 16h00 à 18h00  
Mardi 2 mai de 16h00 à 18h00

Renseignements et inscriptions au  
02.33.46.84.69